Quarante-Huitième Année. — N° 307. Le Numéro : 10 centimes. Lundi 23 et Mardi 24 Décembre 1889.

ABONNEMENT

Saumur

Un an. . . . . 25 fr.
Six mois 13
Trois mois. 7

Poste

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . . 20
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 23 DÉCEMBRE

M. de Cazenove de Pradines

Un des rédacteurs de l'*Éclair* est allé, à la suite de la réunion de la Droite, s'entretenir avec M. de Cazenove de Pradines qui lui a fait les déclarations suivantes :

La Politique de la Droite

« Ce que nous avons voulu faire, nous dit-il, est bien simple, et notre titre nous dispenserait de toute explication : nous avons voulu relever notre drapeau, reprendre l'étiquette qui nous appartenait et, dans ces temps de concessions et de confusion, montrer que nous restons ce que nous sommes : des royalistes.

» Nous n'avons rien abdiqué de notre foi, de nos principes, rien perdu de nos espérances ! La royauté n'est peut-être pas à la veille de se faire, mais elle se fera. Elle se fera, parce que ce pays est foncièrement « conservateur » et que la politique conservatrice n'a quelque chance de prospérer que sur le terrain monarchique.

» Est-ce à dire que nous soyons des « chevau-légers » ? Non pas ; les chevau-légers se comprennent à l'avant-garde du parti royaliste. Nous sommes, nous, des royalistes sans épithète, et nous ouvrons nos rangs à tous ceux qui se réclament du principe monarchique et qui acceptent M. le Comte de Paris comme le représentant de ce principe.

» Nous ne sommes pas davantage des opposants de parti-pris, et nous ne voulons faire aucune obstruction systématique.

» Nous tenons à affirmer nos convictions et dire hautement qui nous sommes et ce que nous voulons. Suit-il de là que nous dussions systématiquement repousser toute proposition qui n'émanerait pas de notre groupe ? Évidemment non, et quelque réforme que nous propose le gouvernement ou la majorité, cette réforme rencontrera notre adhésion si elle constitue un progrès véritable. »

La question des alliances

Le rédacteur de l'*Éclair* ayant posé cette question :

« Vous ne donneriez donc votre concours à aucun parti d'opposition qui n'aurait pas le rétablissement de la monarchie pour raison et pour but ? »

M. de Cazenove de Pradines a répondu :

« A aucun. Vous connaissez mes idées personnelles sur le boulangisme. Vous savez que je n'ai jamais voulu m'associer à une alliance avec les partisans du général Boulanger. Mes idées sont toujours restées les mêmes. J'en parle moins, car je considère les boulangistes comme venant d'éprouver une défaite et que je n'aime pas à m'acharner sur des vaincus ; mais de ce côté, non plus, je n'ai rien abdiqué de mes sentiments. »

Les royalistes et le peuple

M. de Cazenove a ajouté :

« On nous connaît mal en France. On ne nous connaît surtout que par les caricatures que l'on a faites de la royauté et des royalistes.

» Il faut qu'on apprenne à nous mieux juger. Il faut que le peuple, que ce peuple que nous, monarchistes, nous aimons tout autant que qui que ce soit, sache bien que nous sommes des libéraux, des progressistes et des démocrates.

» Je ne sais si dans les réformes que peut proposer tel ou tel membre de la Chambre, à quelque parti qu'il appartienne, il ne s'en trouvera pas une ou plusieurs qui peuvent paraître ou incomplètes ou imprudentes à certains de ses collègues, mais je dis que la royauté a plus fait que n'importe quel autre gouvernement pour l'amélioration du sort des travailleurs, comme l'on dit !

» Oh ! je n'ignore pas que les réformes faites il y a deux siècles ne paraîtraient plus des réformes à l'heure actuelle.

» C'est évident ; il y aurait anachronisme ! Mais la royauté aurait su être de son temps et tenir compte de la marche du progrès. Comment sait-on ce qu'elle aurait proposé puisqu'en réalité on ne l'a pas vue à l'œuvre — ou si peu — depuis un siècle ? »

La propagande royaliste

« Ce serait une excellente chose et je crois, quant à moi, que nous avons le devoir de le faire. Ici, nous affirmerons notre politique, nous montrant ce que nous sommes, donnant notre adhésion à toute politique qui assurera au pays un bon régime douanier, de bonnes lois scolaires libérales et respectueuses de la liberté de conscience, une armée forte, susceptible de faire respecter la patrie, que ce soit sous la forme monarchique ou sous la forme républicaine.

» Dans les départements, nous expliquerons cette politique, qui, pour moi, est la seule susceptible de donner à la France l'avenir de grandeur et de prospérité auquel elle aspire — et j'ai la ferme espérance que les électeurs finiront enfin par nous comprendre et viendront à nous.

» En tout cas, nous aurons fait notre devoir ! »

LA PEUR GOUVERNEMENTALE

L'INTERDICTION DU *PATER*

Qui donc accusait le gouvernement de manquer d'énergie ? Il vient de confondre ses calomniateurs en empêchant que la Comédie-Française jouât un acte en vers, de F. Coppée, de l'Académie française, intitulé le *Pater*. Cet acte faisait sans doute appel aux plus mauvaises passions ? Pas du tout.

Il reposait sur une fiction et peut se résumer en quelques lignes.

Un prêtre a été fusillé la veille par les communards. Il vivait avec sa sœur, qui le pleure et roule dans sa tête des projets de vengeance. Un des chefs de l'insurrection se présente. Il est poursuivi. S'il est prisonnier, c'est la mort immédiate. La sœur du prêtre assassiné prend la soutane du mort. Elle en revêt l'insurgé, qui est ainsi sauvé.

Il est certain qu'ici le beau rôle est pour « les calotins » et que l'hypothèse de l'auteur n'a rien d'excessif. On connaît des personnalités considérables du parti communard qui, pour échapper à la répression, n'hésitèrent pas à revêtir cette robe de prêtre que les « ratichons » ne quittaient pas lorsqu'elle constituait un danger pour ceux qui la portaient. On sait aussi que plus d'un adversaire de la Commune sauva quelque partisan, célèbre ou obscur, de la Commune.

Ce que tout le monde sait, n'est-il donc pas permis de le montrer sur le théâtre et est-ce donc exciter les passions que de rappeler qu'à côté des excès inévitables de la guerre civile, il y eut des actes qui honorent l'humanité ? Il est vrai qu'ils furent à l'honneur des conservateurs.

Le gouvernement s'imagine sans doute qu'en ne permettant pas de jouer les pièces qui se passent en 1871, on fera oublier l'existence de la Commune. Tel est du moins la seule explication officielle qu'il puisse donner de sa décision. Il en est une autre qu'on donne tout bas. On prétend que l'acte de M. Coppée donnait un trop beau rôle aux « Versaillais » et n'était pas propre à inspirer de grandes sympathies pour la Commune. On aurait craint de déplaire aux communards qui ont survécu à la répression. De là l'attitude ferme qui ne serait que l'énergie dans la peur.

M. François Coppée écrit au sujet de l'interdiction de sa pièce :

« L'action de mon drame se développe en pleine vie moderne dans les dernières convulsions de la Commune, et — pour des raisons qui m'échappent — la représentation de mon œuvre est brutalement frappée d'interdiction.

» Je n'ai pas à me défendre d'avoir cherché un scandale politique. Toute ma vie proteste contre cette accusation. J'ai usé simplement de mon droit de poète en plaçant une scène — qui vaut ce qu'elle vaut, mais que je crois inspirée par un sentiment très humain et par la morale évangélique — dans les journées de mai 1871, comme j'aurais pu lui donner pour cadre les massacres de la Saint-Barthélemy ou ceux de septembre 1792.

» Je ne discuterai pas l'acte d'un gouvernement qui semble trembler devant les conséquences de la représentation d'une pièce en un acte. C'est un ridicule que je lui laisse. Un de ces jours, je ferai le public juge de la question. Il condamnera — j'en ai le ferme espoir — cette atteinte à la liberté de l'art et de la pensée. »

A LA CHAMBRE

Samedi, il s'est produit en séance un incident qui montre à quels procédés de basse canaillerie la « justice » républicaine ne craint pas de recourir.

Réunis dans leurs bureaux, les députés avaient nommé, dans l'après-midi, les membres appelés à composer la Commission d'enquête relative à l'élection de M. Vacher dans la deuxième circonscription de Tulle.

Par suite de l'absence d'un certain nombre de députés de la Gauche, les scrutins avaient été favorables à l'Opposition conservatrice et à l'Opposition boulangiste. La Commission comptait six membres antiministériels et seulement quatre membres républicains (le 5e bureau avait ajourné l'élection de son délégué).

L'Opposition (même en cas de résultat défavorable dans ce bureau) était assurée de la majorité, c'est-à-dire de la constitution de la Commission et de la direction de l'enquête. Or, il était évident que, tout en étudiant sur les lieux les faits reprochés au boulangiste M. Vacher, elle ne pourrait manquer en bonne justice de soumettre à de fort désagréables investigations le candidat officiel et la conduite électorale de l'administration.

Il s'agissait de conjurer le péril. M. Boissy-d'Anglas est venu demander à la Chambre d'annuler l'élection de M. Daynaud dans le 3e bureau et celle de M. Amagat dans le 10e, sous prétexte que ces deux bureaux n'avaient pas réuni le nombre de membres nécessaires à la validité du vote.

Malgré l'absence de tout précédent sérieux, au mépris des plus vulgaires convenances, en dépit des énergiques protestations de MM. Le Provost de Launay, de Bernis, Delafosse et Le Hérissé, la double annulation a été prononcée par 280 voix contre 207. Aujourd'hui lundi, il sera procédé à de nouveaux scrutins. Certainement les républicains seront en nombre, feront passer leurs candidats et s'assureront ainsi la majorité dans la commission d'enquête.

Seulement ils viennent de créer un précédent dangereux. Il suffira désormais à l'opposition de s'abstenir de paraître dans certains bureaux pour empêcher la présence des deux tiers des membres requis pour la validité d'un vote et pour interdire la constitution d'une commission. Mais, bast ! la majorité en sera quitte pour réformer alors le règlement. Ces gaillards-là ne sont jamais embarrassés.

L'ÉLECTION DE CHINON

Le 5e bureau s'est prononcé pour la validation de M. Delahaye par 16 voix contre 10.

M. Lanjuinais est nommé rapporteur.

INFORMATIONS

M. CARNOT INFLUENZÉ

L'Empereur Guillaume d'Allemagne payant son tribut à la maladie à la mode, le président Carnot n'a pas cru pouvoir se dispenser de s'aliter. Politesse de cour. Aussi les ministres n'ont-ils pas tenu samedi leur réunion habituelle.

A UN SOU TOUT LE PAQUET

C'est très sérieux. La questure étudie déjà les moyens de donner suite à la proposition de loi de M. Maujean, qui a pour but de faire mettre en vente, au prix de 0,05, le compte rendu sténographique des débats parlementaires. C'est pour permettre au public « d'apprécier le travail de ses représentants ».

S'il l'apprécie à sa valeur, le public jugera certainement qu'un sou le paquet, c'est déjà trop cher.

L'ÉVÊQUE DE SAINT-DIÉ

Le gouvernement aurait, dit-on, passé outre aux hésitations de M. l'abbé Sonnois. En effet,

le Président de la République a signé le décret par lequel M. le curé d'Auxonne est nommé évêque de Saint-Dié.

Ajoutons, pour résumer le bruit qui circule à ce sujet, que le gouvernement se serait assuré d'avance de l'agrément du Saint-Siège. Dans ces conditions, il n'est pas vraisemblable que Mgr Sonnois, maintenant qu'il est nommé malgré lui, refuse le siège épiscopal de Saint-Dié.

Ils sont bien rares, en effet, les cas qui ont déterminé le Saint-Siège à accepter la démission d'un évêque nommé. Cela ne saurait avoir lieu que lorsqu'il y a des raisons graves, surtout celle d'inaptitude physique.

Ce n'est pas le cas de M. l'abbé Sonnois, dont la santé, quoique délicate, est tout à fait satisfaisante.

Le nouvel évêque de Saint-Dié a soixante et un ans. Né dans le diocèse de Dijon, où il a fait ses études, il fut ordonné prêtre par Mgr Rivet, en 1832.

Il a été tour à tour curé de Jouey, canton d'Arnay-le-Duc, de Santenay, et enfin procuré d'Auxonne. Mgr Rivet le nomma à ce poste pour aider le curé doyen de la paroisse, M. Charles Gouvenot, qui était presque octogénaire.

Dans l'exercice de ces fonctions, il donna toute la mesure de ses vertus ecclésiastiques et de ses capacités administratives. Aussi à la mort du doyen d'Auxonne, survenue le 29 juillet 1874, M. l'abbé Sonnois lui succéda-t-il, à la grande satisfaction de tout le monde.

Les livrets d'ouvriers

La commission de la Chambre, chargée d'examiner la proposition de loi portant suppression du livret obligatoire, a modifié le texte adopté par le Sénat en supprimant aussi bien le « livret facultatif » que le « livret obligatoire. »

Il a été décidé, toutefois, que les ouvriers pourraient demander aux patrons un certificat constatant la « date d'entrée » et la « date de sortie ». Les patrons seraient tenus, sous peine de dommages-intérêts, de délivrer un certificat lorsqu'il leur serait demandé.

Avis aux laïcisateurs

Un journaliste qui avait employé sa verve au service de l'impiété et de la laïcité à outrance, M. Eugène Laffineur, de Beauvais, rédacteur en chef de la *République de l'Oise*, qu'on avait nommé « mangeur de prêtre », grand ami de Wilson, est mort à Paris le 14 décembre, après avoir fait, selon son désir expresse, une rétractation devant notaire de ses actes de guerre à l'Eglise, et après avoir reçu avec édification les derniers sacrements.

Il avait mandé à Paris pour cette circonstance M. Potier, curé de Saint-Etienne de Beauvais.

Mardi, on lui a fait un enterrement de 1re classe à la cathédrale de Beauvais, où ceux qu'il avait attaqués sont venus prier pour lui, tandis que ceux qu'il avait servis l'abandonnaient.

Cette conversion inespérée doit donner à réfléchir à nombre de ses amis et de ses lecteurs.

Qu'en pensent les rédacteurs de la presse antireligieuse et radicale, dont le bonheur est d'attaquer journellement tout ce qu'il y a d'honnête dans une ville ou un département ?

LE MOUTON ALLEMAND

Les importateurs de bétail allemand ne pouvant nier le préjudice considérable qu'ils causent à la production du mouton français, au marché de La Villette, et à toutes les industries qui vivent des abattoirs de Paris, se retranchent derrière les tarifs conventionnels qui — proclament-ils bien haut — ne peuvent être modifiés avant le 1er février 1892.

Il serait cependant, il nous semble, bien facile d'enrayer le mal et ce qui fut fait en 1881 par M. Tirard pour les lards salés des États-Unis à cause de la trichine, pourrait être recommencé en 1889 par le ministère Tirard pour les viandes allemandes contaminées par la fièvre aphteuse.

La mesure prise il y a huit ans eut les plus heureux résultats, ainsi que le rapporte notre confrère, le *Petit Journal*, qui cite ainsi ce précédent :

« Au début de l'année 1881, le ministre du commerce — c'était alors comme aujourd'hui l'honorable M. Tirard — fit rendre un décret prohibant l'entrée des lards salés des États-Unis à cause de la trichine dont ces viandes étaient, disait-on, contaminées.

» Dans les ports, au Havre surtout, on protesta très fort. C'était, disait-on, nuire à l'intérêt du peuple auquel les viandes salées d'Amérique offraient un aliment à bon marché. On allait voir le prix du porc monter à des taux excessifs, etc. »

Le gouvernement tint bon : et ce qui se passa, le voici :

En 1880 on avait importé 34,246 tonnes de lards salés, pour une somme de 44 millions de francs.

En plus, on avait introduit en France 164 mille 158 têtes de porcs vivants, pour 21 millions 329,000 francs.

Cela faisait pour 65 millions de viandes de porcs étrangers.

L'interdiction mise à l'entrée des lards salés allait faire hausser, disait-on, l'importation des porcs vivants. Il n'en fut rien. Cette importation, au contraire, diminua d'année en année ; en 1882, elle n'atteignait plus que 100,000 têtes, et en 1888 elle était tombée à 27,130 têtes, pour une somme de 2,767,000 francs.

Donc, en sept ans, nous avons diminué de 63 millions de francs notre importation de viandes de porc. Pourquoi ?

Parce que, avec l'entrée de ces viandes par quantités énormes, notre production, découragée, s'était arrêtée ; on ne faisait plus d'élèves. Tout venait du dehors, au grand détriment de notre agriculture.

Mais, dès que l'importance cessa, on se mit à l'œuvre ; les fermiers élevèrent des porcs, et non seulement on combla les vides causés par l'absence des lards salés d'Amérique, mais on parvint à entraver l'importation des porcs étrangers. Et ce qu'il y a de remarquable, c'est que le prix n'a pas augmenté, en sorte que le consommateur n'a point à se plaindre.

Conclusion : restitution à notre agriculture de 65 millions de produits, sans que le consommateur ait à payer un centime de plus. Tel est le résultat de la mesure prise en 1881.

Si la même mesure ou une mesure analogue était prise aujourd'hui pour les moutons tués expédiés de Vienne, du Luxembourg et de Berlin, il est certain que les mêmes heureuses conséquences en résulteraient pour l'élevage français, dont autrement la ruine pourrait bien être complète avant 1892.

ÉTRANGER

LA RÉVOLUTION AU BRÉSIL

New York, vendredi 10 h. s.

Un télégramme de Rio Janeiro adressé au *New-York Times* annonce qu'une émeute militaire se serait produite à Rio ; des régiments restés fidèles à la monarchie se seraient révoltés contre le gouvernement républicain : on craint des troubles sérieux.

Le gouvernement contrôle toutes les dépêches envoyées en Europe par câble.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 21 décembre 1889.

Le marché est un peu lourd. On voit que les fêtes de Noël approchent : 3 0/0, 87.60 ; 4 1/2 0/0, 105.80.

Le Crédit Foncier se tient à 1,332.50. Les obligations foncières et communales restent à leurs meilleurs cours.

La Banque de Paris et des Pays-Bas finit à 803.75. La Banque Nationale du Brésil a des transactions toujours actives à 641.25.

La Banque d'Escompte cote 522.50. Le Crédit Lyonnais fait 691.25.

La Société Générale, le Crédit Industriel et la Société Lyonnaise de Dépôts émettront le 28 décembre un emprunt du gouvernement de Madagascar se composant de 28,279 obligations de 500 francs 6 0/0 émises au pair. Cet emprunt est gagé sur les douanes qui sont, comme on sait, dans des mains françaises.

Le Panama est à 68. Le Gaz de Madrid s'échange à 468.75.

On traite le Portugais 3 0/0 à 66 ; le 4 1/2 0/0 à 491.25.

La Galicia a des transactions à 25.

L'obligation des Chemins Economiques cote 385.50.

Informations Financières. — Les porteurs de titres de Panama liront avec intérêt un article du *Petit Financier*, organe de la Banque d'Etat, 15, place de la Bourse, à Paris, traitant d'une combinaison relative aux diverses valeurs de la Société du canal interocéanique.

CHRONIQUE LOCALE
ET DE L'OUEST

La lumière électrique à Saumur

Cinq de nos concitoyens, MM. Sabatier, Gouin, Marcheval, Martin et Marquoy, hommes de progrès, pénétrés des avantages que le commerce devait retirer, ainsi que la ville, de l'installation de la lumière électrique, se sont réunis en société pour la création à Saumur d'une usine électrique.

Ils ont eu la bonne fortune de trouver près d'eux un jeune compatriote initié à toutes les questions qui se rattachent à cette science des Edison. M. Sir s'est toujours adonné à l'étude de l'électricité avec toute l'ardeur, toute la passion même d'une nature convaincue des ressources que l'on pouvait tirer de cette branche nouvelle des connaissances humaines. Seul et avec une tenacité qui lui fait le plus grand honneur, il s'est tenu à la hauteur des découvertes des plus célèbres électriciens, et possède les détails de tous les appareils comme s'il avait vécu au milieu des princes de cette science. Tels sont du moins les constatations faites par les premiers ingénieurs électriciens de l'Exposition, près desquels M. Sir s'est mis en rapport, lorsqu'il a été chargé de créer à Saumur une usine pour la propagation de la lumière électrique.

Les résultats acquis sont des plus satisfaisants. L'usine est créée rue de la Petite-Bilange, tous les appareils sont établis et samedi soir a eu lieu l'inauguration solennelle.

Les cinq fondateurs de cet établissement avaient convié à cette fête les autorités de Saumur, M. Cottineau, sous-préfet, M. le maire, M. Liénard, adjoint, les conseillers municipaux, M. le capitaine de Place, professeur d'art militaire à l'École de cavalerie, plusieurs officiers de l'École, M. Florent, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, et le personnel de cette administration, bon nombre d'invités parmi lesquels les rédacteurs des trois journaux de Saumur.

MM. Sabatier, Martin, Gouin, Marquoy et Marcheval recevaient gracieusement leurs visiteurs au seuil de la salle des machines. Tous les appareils fonctionnaient. Cette salle, admirablement décorée pour la circonstance et pavoisée aux couleurs nationales, étincelait de lampes électriques représentant plus de mille bougies.

---

35 **Feuilleton de l'Écho Saumurois.**

LA DOT DE GERMAINE

Par M. du CAMPFRANC

Toutes les nombreuses chambres du château avaient leurs hôtes. Le pavillon du Sud appartenait au sexe féminin ; le pavillon du Nord était réservé au sexe masculin. Dans l'antique salle à manger, on servait des mets de choix. Toutes les jardinières du salon étaient fleuries. Fleurs et repas ne sont-ce pas les formes de l'hospitalité parfaite ? Du reste, pas une maîtresse de maison n'aurait pu rivaliser d'amabilité indulgente avec l'aïeule de Gaston.

M. Richebrac exultait de joie. Ne pouvant se maigrir, il avait su tirer le meilleur parti possible de sa large envergure. Un drap des plus fins recouvrait ses épaules ; sur sa poitrine bombée s'étalait un gilet blanc, et sur sa cravate scintillait une épinglette faite d'un gros diamant. Son prestige de millionnaire aidant, on peut dire qu'il était majestueux. Son visage, frais rasé, s'animait dès qu'il parlait aux dames ; et, pour ces messieurs, il avait de fortes poignées de main, invitant à la confiance. Il se multipliait, demandant sans cesse à la marquise :

— Que ferons-nous ce matin ? Que ferons-nous cette après-midi ? Que ferons-nous ce soir ?

Et l'on partait dans la berline, ainsi que dans les nombreux équipages fournis par le château. Les chevaux agitaient crinières et grelots. On brûlait l'espace.

Charmante dans son costume d'amazone, son petit chapeau crânement posé sur son opulente chevelure, souple comme un jonc sur son Seymour, qu'elle dirigeait avec une souveraine habileté, Margaret précédait toujours les équipages. Une escorte de cavaliers l'entourait. D'abord les baronnets, cela va sans dire ; puis encore Hector de Mauriac, ce jeune décavé, dont l'Écossaise avait prononcé le nom dès sa première visite au Roscoat.

Ce noble comte, au séduisant sourire, parlant au dernier genre, était un gentleman accompli, un touriste passionné, que son goût pour la belle nature conduisait sur chaque plage où abordait le *White-Swan* Hector était encore un grand coureur, bien connu sur le turf ; un excellent valseur, ayant toutes les séductions de l'esprit mondain, toutes les grâces de la personne ; un suprême élégant, connaissant à fond l'art du costume et celui de la pose... Mais, hélas ! il avait eu l'imprndence de semer l'or sur sa route, de le semer si royalement, qu'après trois ans de large vie, son escarcelle s'était trouvée singulièrement allégée. Alors Mauriac était devenu songeur, et, se regardant au miroir, il s'était dit :

— En route, beau comte ! En route ! Que ton alezan te conduise par monts et par vallées : la France est vaste, et tu trouveras bien quelque riche beauté qui, heureuse de porter ton nom illustre, viendra, triomphante, s'appuyer sur ton bras.

Il galopait donc très près de Margaret, et tous échangeaient de joyeux propos. Des voix jeunes, gaies, pleines, sonores et fraîches, que dominait le timbre clair de miss Mac-Bayle, animaient la solitude. On faisait halte au milieu des landes, au sommet des dunes. On jouait au *crocket*, aux barres. On allait visiter quelque ruine antique. On revenait grisé d'air pur et du bruit des grelots. On se mettait à table, et, quand les étoiles brillaient au ciel, s'allumaient les lustres au salon.

L'entrain de Margaret était inépuisable et sa malice envers ses adorateurs mettait en gaîté tous les hôtes du Roscoat. Sir Philip surtout, avec ses poésies et son hautbois, avait le don d'agacer les nerfs de l'enfant gâtée.

— Ah ! se dit-elle un jour, mise en malicieuse humeur par une nouvelle et pathétique déclaration de Lyndal, décidément il m'agace, et, ce soir, je lui porterai un dernier coup. S'il ne s'enfuit au loin, c'est qu'il sera bien tenace, ce cher cousin...

Sur l'avenue, l'équipage attelé attendait avec toute la galante escorte, caracolant à l'entour. L'Écossaise alla s'y rejoindre, dardant sur sa victime un regard d'ironie. Comme d'habitude la promenade fut charmante, et le soir tous se réunirent dans le vaste salon. Morridge, assise au piano, jouait son éternelle *Indiana*, et les couples, rapidement formés, tourbillonnaient sous les yeux ravis du nabab, qui, mollement renversé dans son fauteuil, regardait les petits pieds effleurer le parquet, tandis que, par les fenêtres ouvertes, le chant si connu de la valse s'envolait au vent de la nuit.

Puis, tous voulant se reposer du rapide tourbillon, car la chaleur était accablante, on émit le désir de faire un peu de musique, coupée par la récitation de quelques pièces de vers.

M. Sir, avec non moins de bienveillance que de simplicité, se tenait à la disposition de tous et fournissait les renseignements les plus instructifs sur le fonctionnement, le rôle de chacun des organes de ces machines.

Il a conduit successivement les groupes à la machine à vapeur, forte de 50 chevaux, et n'occupant guère plus d'un mètre carré. C'est un véritable bijou sorti des ateliers Weyher et Richemond, de Paris. On ne pouvait se dispenser d'admirer, dans ses détails, le générateur à vapeur de l'usine Belleville et Cie, de Saint-Denis. Les derniers soins ont été apportés à son installation, et il a reçu les perfectionnements qui ont valu à la maison Belleville la plus haute récompense.

Enfin, de la force motrice dont on ne pouvait se lasser d'admirer les divers organes, chef-d'œuvre de perfection pour une si grande puissance sous un si petit volume, M. Sir vous conduisait au dynamo, venant lui-même de chez le grand électricien du siècle, M. Edison.

Dans ses explications sur le développement de l'électricité et l'accumulation dans ses puissantes bobines, M. Sir était des plus intéressants. Il rendait évidents tous les secrets de la formation de l'électricité et sa transmission à travers un câble aérien de quinze fils de laiton de trois millimètres de diamètre. C'est alors que la communication a été établie avec la ville et les établissements des créateurs de l'usine ont été éclairés comme par enchantement.

A la fin de la soirée, le champagne a été offert à tous les invités. M. Liénard a porté un toast à M. Sir; il a occupé longtemps ce jeune homme dans ses bureaux, il connaît son caractère consciencieux, ses aptitudes, son amour du travail, et assure les fondateurs qu'ils pourront toujours compter sur lui.

Tous les invités acclament M. Sir.

M. le Sous-Préfet a bu à la prospérité de l'usine, à son plus grand développement et à la propagation de la lumière électrique dans la ville de Saumur.

M. le Maire a levé simplement son verre en signe d'assentiment.

On dit qu'il sera établi un refuge sur la place de la Bilange à la place des kiosques, condamnés à disparaître, et que ce refuge sera éclairé à la lumière électrique.

Nous apprenons la mort de M. le baron Raoul Millin de Grandmaison, décédé samedi soir, à son château de Montreuil-Bellay, dans sa 41e année.

Les obsèques auront lieu demain mardi, à 10 heures 1/2, en l'église de Montreuil-Bellay.

Le corps sera transporté au château de Velors, commune d'Avoine-Beaumont (Indre-et-Loire), pour être inhumé dans un caveau de famille.

La cérémonie aura lieu jeudi, à 11 heures du matin.

TOURNÉES F. ACHARD

Mercredi prochain, 25 décembre, aura lieu, sur le théâtre de Saumur, une représentation extraordinaire donnée par Frédéric Achard et sa troupe composée des artistes qui ont l'habitude de l'accompagner, et auxquels il a adjoint Lucie Davray, qui vient de quitter le Palais-Royal après de nombreuses créations.

Nous applaudirons aussi la charmante Charlotte Raynard, Malard, Ch. Pascal, tous artistes de talent, bien connus des habitués des tournées Frédéric Achard.

Le spectacle se composera de l'*Abbé Constantin* et des *Surprises du divorce*.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Alfred-Hippolyte Thiodet (veuf), épicier, et Marie-Eugénie Champion, sans profession, tous deux de Saumur.

Pierre-Marie Ferré, cordonnier, et Louise-Henriette-Ernestine Mercier, couturière, tous deux de Saumur.

Paul Camain, représentant de commerce, et Marie-Madeleine Bodin (veuve), maîtresse d'hôtel, tous deux de Saumur.

Louis-Constant Lazé, employé de commerce, et Louise-Rosalie Charon, lingère, tous deux de Saumur.

Le dernier mouvement dans la magistrature comporte les nominations suivantes :

Procureur de la République à Loudun, M. Rougé, substitut à La Rochelle;

Substitut du procureur de la République à La Roche-sur-Yon, M. Merle, juge suppléant à Loudun;

Président du tribunal de Melle (Deux-Sèvres), M. Mauriac, procureur de la République à Loudun.

LE CRIME DE CHANÇAY

Le bruit s'est répandu samedi, à Tours, que la justice était décidée à relâcher Pelletier.

Nos informations, prises samedi matin à bon endroit, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, nous permettent d'affirmer que cette nouvelle ne repose sur aucun fondement sérieux, et qu'au contraire les magistrats instructeurs ont réuni les charges les plus accablantes contre Pelletier.

Une personne bien au courant des agissements du Palais nous affirme que la justice serait actuellement convaincue de sa culpabilité.

L'ASSASSIN DE LIMERAY

Catrou, qui a fait, comme nous l'avons dit, des aveux complets, savait que la pauvre femme Tessier avait touché de l'argent depuis quelques jours.

C'était donc pour s'en emparer qu'il s'était introduit dans la maison de sa victime. Il avait réussi à se cacher dans la deuxième chambre sans que la veuve Tessier s'en aperçût. C'est en procédant à ses recherches, que celle-ci, entendant du bruit, se leva pour aller voir ce qui se passait.

Le *Messager* dit qu'en apercevant Catrou, elle s'écria : « Que fais-tu là ? » et qu'alors l'assassin, se jetant sur elle, l'étrangla.

Catrou est un garnement de la pire espèce, qui passait pour être très dangereux et jouissait d'une détestable réputation.

MORT DE MADEMOISELLE SANDEAU

Mlle Sandeau, sœur de Jules Sandeau, le célèbre auteur de *Mademoiselle de la Seiglière*, est morte, avant-hier, dans la maison de retraite de Sevret (Deux-Sèvres), où elle vivait depuis de longues années déjà. Mlle Sandeau était âgée de soixante-seize ans; elle avait été frappée, il y a une huitaine de jours, d'une attaque de paralysie, à laquelle elle vient de succomber.

Une tentative de déraillement a eu lieu sur la ligne d'Orléans, aux portes de Paris.

Des malfaiteurs resté sinconnus ont placé sur les rails, à six cents mètres en aval de la gare de Vitry, quatre pavés de vingt centimètres cube.

Le déraillement devait se produire entre les poteaux kilométriques 4 et 5.

L'express de Bordeaux numéro 34, en arrivant à toute vitesse, n'a ressenti qu'une violente secousse. Le chasse-pierres a été faussé.

Le commissaire de police et le procureur de la République, prévenus immédiatement, se sont transportés sur les lieux et ont ouvert une enquête.

Si vous Toussez

PRENEZ DES

PASTILLES GÉRAUDEL

Théâtre de Saumur

Direction : M. SUREAU-BELLET

LUNDI 23 décembre 1889

POUR LES DÉBUTS DE Mlle PERDRELLI

Première chanteuse

SI J'ÉTAIS ROI !

Opéra-comique en 3 actes, de MM. d'Ennery et Brésil, musique d'ADAM.

Bureaux, 8 h. »/» ; rideau, 8 h. 1/2.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 22 Décembre 1889.

Versements de 108 déposants (13 nouveaux), 39,771 fr. 93.

Remboursements, 46,905 fr. 49.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Elle n'affaiblit pas !

Guiscard (Oise), le 20 mai 1889. — Je souffrais d'une forte *constipation* que rien ne soulageait; depuis que je prends tous les soirs une Pilule Suisse je suis bien soulagée; c'est une purgation qui ne m'affaiblit pas et qui me donne un soulagement réel que rien jusqu'alors n'avait pu me procurer.

(Sig. lég.) Mme RENARD, tailleuse.

GOUVT ROYAL de MADAGASCAR

28,279 OBLIGATIONS DE **500** FR. **6** 0/0

garanties spécialement

par les recettes des Douanes des principaux ports

L'emprunt a servi, à concurrence de 10 millions, à payer les indemnités de guerre dues à la France.

Intérêts : 30 fr. par an (15 juin-15 déc.)

Amortissement en 22 tirages annuels.

PRIX D'ÉMISSION : **500** FR. PAYABLES

100 fr. en souscrivant

400 fr. à la répartition (*15 au 20 janvier*)

On souscrit : **Samedi 28 décembre**

ET DES A PRÉSENT PAR CORRESPONDANCE

Au **CRÉDIT INDUSTRIEL**, 66, rue de la Victoire.

A la **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**, 54, rue de Provence.

A la **SOCIÉTE LYONNAISE**, à Lyon.

La cote officielle sera demandée.

PRENEZ DES PRÉCAUTIONS

Si vous ressentez des maux de tête, si vous n'avez pas d'appétit, si la digestion se fait mal, ayez recours aux *Pilules Gicquel*, remède si souverain contre la constipation. Elles dégageront le cerveau, l'estomac et les intestins. Elles vous éviteront névralgies, migraines, étourdissements, congestions. Très utiles aussi contre les maladies du cœur, du foie, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les *Pilules Gicquel* à 1 fr. 50 la boîte.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX

Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg, depuis 1 fr. 75, 3 fr., 4 fr. 25, 5 fr. 50 et 7 fr. 25.

Pâtés de faisans, d'alouettes, perdreaux, grives, lièvres, bécasses, depuis 2 fr. 50.

Pâtés de foies gras, en croûte, de Strasbourg, sur commande, en 24 heures.

Plum Cake, de la maison PECK FREAN, de Londres, 1 fr. 10 la pièce.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « *obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux* ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

— La musique et la poésie sont sœurs, roucoula sir Arthur, tout rouge et tout essoufflé de la valse sans arrêt que lui avait imposée Margaret.

Et, fier d'avoir trouvé cette phrase, qu'il pensait élégiaque, il lança un regard de défi à son rival, Philip, puis il alla s'établir à une table d'écarté.

Alors Mme de la Tour-du-Bois, en blanche toilette, fit entendre, de sa voix de sirène, une fraîche idylle. Elle était surprenante cette élégante Parisienne. Elle avait la science de printaniser ses traits, d'y conserver l'éternelle jeunesse, l'éternelle beauté. Ses trente ans, qu'elle se gardait d'avouer, n'en paraissaient pas vingt.

Lorsque sa voix s'éteignit mélodieuse sur le dernier vers, M. Richebrac, impuissant à contenir son bouillant enthousiasme, frappa l'une contre l'autre ses deux robustes mains, donnant ainsi le branle à des applaudissements sans fin.

Devant ce délire, Mme Berthier, pinçant les lèvres, se mit à vanter à la marquise la modestie de ses violettes.

— Mesdemoiselles vos filles ne nous feront-elles rien entendre? demanda Mme de Trémeur, toujours indulgente, toujours bienveillante.

Juliette-Marie et Marie-Juliette aussitôt devinrent rouges comme deux fraises des bois.

Non, vraiment, elles ne savaient rien... elles étaient trop timides... Elles ne pourraient aller jusqu'au bout de la première variation...

Tous de se récrier, tandis que Mme Berthier, les encourageant du sourire et de la voix :

— Allons, mes chères enfants, ne trouvez-vous pas quelque morceaud ans votre répertoire si varié ?...

Levant alors les yeux au ciel, comme pour évoquer ses souvenirs.

— Voyons, vos *Perles d'Italie* ?

Pauvres perles italiennes !... pauvre lamentable mélodie !... c'était la seule du riche répertoire !

— Le cœur me bat si fort ! murmurait Juliette-Marie.

— Je ne verrai que des flammes en guise de notes ! reprenait Marie-Juliette.

Tremblantes, elles s'approchèrent du piano, et se mirent à exécuter assez correctement d'insignifiantes et faciles variations, sur un thème de Bellini.

Mme Berthier rayonnait.

— Je n'ai rien négligé pour que leur talent fût complet, murmurait-elle en confidence à la marquise ; elles sont élèves d'un professeur de grand renom.

Quant à Margaret, elle bâillait sous l'éventail, et disait, presque bas, à Marc assis près d'elle :

— Cette musique italienne m'énerve ! Qu'en pensez-vous ? C'est de l'eau sucrée, n'est-ce pas, des pastilles de rose, de la fleur d'orange ?... Enfin, c'est fini ? ..

De l'embrasure de la fenêtre, où il se tenait dans une pose étudiée, le comte de Mauriac approuvait l'Ecossaise d'un regard de son œil caressant et velouté.

Mais, sans prêter la moindre attention au jeu des prunelles du beau Mauriac, miss Mac-Bayle s'écria vivement, en s'adressant à sir Arthur :

— Eh bien, cher cousin, n'allez-vous pas nous jouer du cor de chasse ? Ce serait bruyant et nouveau.

— Oh ! ma cousine, répondit l'Anglais d'un ton flegmatique, ce n'est pas un instrument de salon.

Et Margaret, d'un air bien innocent :

— Alors, c'est à mon tour de m'exécuter.

(*A suivre.*)

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

Etude de Me LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable

Grande Maison d'habitation

Propre au commerce,

Sise à Saumur, rue du Portail-Louis, 26,

Composée d'un corps de bâtiments sur rue, de cour et magasins sur le derrière.

S'adresser audit Me LELIÈVRE, notaire. (933)

A LOUER DE SUITE

VASTE MAGASIN

35 mètres de longueur

Quinze francs par mois.

S'adresser à M. SPRECHER, distillateur. (1031)

A VENDRE

UN

Manège et Chaine à godet

Et Accessoires pour jardinier.

Chez M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Hilaire-Saint-Florent. (964)

LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail

Et cessation de commerce

Pianos, Musique, Instruments

Maison LÉONARD FISCHER

Rue d'Orléans, 49,

SAUMUR

MAGASIN & CHAMBRES

A louer présentement,

Rue du Portail-Louis, n° 28.

S'adresser à M. COLIN-BODÈRE, qui l'habite. (1004)

AVIS

Le LUNDI 26 décembre 1889, à 1 heure du soir, à Saumur, gare des voyageurs du chemin de fer d'Orléans, il sera vendu, aux enchères publiques :

Une Machine à coudre

SYSTÈME SINGER

Au comptant, plus 10 0/0.

VOITURES NEUVES et d'OCCASION

et **CAMION** A VENDRE.

S'adresser à M. LECUIT, 48, rue Nationale, Saumur. (934)

CENDRE de CHAUX

A VENDRE à des conditions avantageuses

40 mètres cubes de CENDRE DE CHAUX pour les terres.

S'adresser à M. CRUCHET, aux Fours à chaux de Dampierre.

Cours de Taille

Et de VITICULTURE

Faits par Émile CHERIN

S'adresser à M. CHERIN, rue de Poitiers, 34, Saumur.

INFLUENZA, Rhumes, Toux, Bronchites

Guéris par

Le Sirop et la Pâte Pectorale de

A. PRADEAU

Pharmacien de 1re classe, 27, rue de la Tonnelle.

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

HAMMAM

ÉTABLISSEMENT DE BAINS

A. LOROUET

DIRECTEUR

17, rue du Marché-Noir, Saumur

L'établissement est ouvert de 6 h. du matin à 10 h. du soir. Les dimanches et jours fériés, fermeture à 4 h. du soir.

Bains ordinaires, Turco-Romains, Russes et Médicinaux de toutes sortes, etc.

GRANDS BAINS DE VAPEUR

MASSAGE, FRICTIONS, PÉDICURE

Salle de chaleur sèche, Fumigations,

SALON DE REPOS

Hydrothérapie très complète

ON DEMANDE **une ouvrière** pour les Tapisseries artistiques.

S'adresser rue du Marché-Noir, n° 10.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, *Quai de Limoges*

SAUMUR

Prix Modérés

ETRENNES de 1890

ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

IMBERT ET FILS

Dragées depuis 0,80 c. le 1/2 kilo, assortiment recommandé à 1 fr. 80.
Dragées, pralines à la **vanille, fondants, bonbons** de **chocolat** ; même assortiment en qualité supérieure à 2 fr. 50 le 1/2 kilo.
Cartonnages riches, vannerie fine, laques et **porcelaines**, provenant de notre choix fait à l'Exposition universelle de 1889.

CHOIX VARIÉ POUR NOEL

Crèches, Bûches, Sabots, Arbres et Jésus

Réveillon de 1889 : Pâtés de foies gras et de gibiers truffés, vins mousseux de Saumur, Champagnes, Punch Grassot.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison **G. FISCHER**, fondée en 1846,

PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, Sr

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, *fournisseur de l'Ecole de cavalerie.*

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix **défiant toute concurrence.**

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

ALBERT SAVINE, ÉDITEUR

NOUVELLE LIBRAIRIE PARISIENNE

12, Rue des Pyramides, PARIS

Vient de paraitre :

LES ASSASSINATS MAÇONNIQUES

Par LÉO TAXIL et PAUL VERDUN

Un volume in-12 de 416 pages. — Prix : 3 fr. 50.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 55		12 50	7 55	8 30	11 25
Chartres	6 »			9 34	10 5	2 51	9 43	10 16	1 23
Château-du-Loir	10 13			12 24	1 58	6 35	12 28	1 8	4 50
Noyant-Méon	11 20			1 7	3 8	7 40	1 13	»	5 54
Linières-Bouton	11 29			»	3 17	7 49	»	»	6 4
Vernantes	11 43			»	3 30	8 »	»	»	6 13
Blou	11 54			»	3 41	8 10	»	»	6 23
Vivy	12 2			»	3 49	8 17	»	»	6 31
SAUMUR (Orl.) (arrivée)	12 15			1 41	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 47	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31			»	4 22	8 41	»	»	7
SAUMUR (Etat) (arrivée)	12 41			»	4 34	8 51	»	»	7 11
(départ)		8 31	10 37	»	4 11	8 30	»	»	6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44	»	4 23	8 43	»	»	7 3
Chacé-Varrains		8 48	10 52	»	4 29	8 49	»		7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 2	11	»	4 37	8 56	»		7 17
Montreuil-Bellay		9 19	11 24	2 18	4 57	9 11	2 22	2 59	7 29
Thouars			11 57	2 45	5 33	9 37	2 44	3 28	8
Niort			3 58	4 30	8 42		4 31	5 20	10 32
Saintes				6 30	11 52		6 12	7 53	2 3
Bordeaux				9 52	3 34		9	11 13	4 54
				soir	matin	soir	matin	matin	soir

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40		8 20			3
Saintes			7 15	9 9		11 39			6 43
Niort			9 32	10 55		2 5	5 30	8 10	8 29
Thouars		6 5	12 11	12 42	1 35	4 15	8 21	9 59	10 46
Montreuil-Bellay	9 35	6 38		1 4	2 37	4 55	9 6	10 32	11 15
Brézé-Saint-Cyr	9 55	7 18		»	2 50	5 18	9 41	»	
Chacé-Varrains	10 7	7 27		»	2 57	5 26	9 49	»	
Nantilly (arrivée)	10 13	7 34			3 2	5 31	9 55	»	
SAUMUR (Etat) (arrivée)	10 22	7 45	Mixte matin		3 13	5 42	10 3	»	
(départ)		7 25	11 25	»	2 52	5 20		»	
Nantilly (départ)		7 38	11 36	»	3 3	5 33		»	
SAUMUR (Orl.) (arrivée)		7 47	11 44	1 31	3 11	5 41		10 59	11 46
(départ)		7 57	11 54	1 36	3 15	5 45		11 7	11 53
Vivy		8 10	12 10	»	3 27	5 59		»	
Blou		8 19	12 19	»	3 35	6 8		»	
Vernantes		8 32	12 33	»	3 46	6 20		»	
Linières-Bouton		8 45	12 46	»	3 57	6 32		»	
Noyant-Méon		8 59	1	2 12	4 9	6 44		11 44	
Château-du-Loir		10 10	2 9	2 58	5 22	7 58		12 26	1 12
Chartres		2 47		5 54	9 26	12 4		3 26	4 05
Paris		5 25		7 30	11 50	2 27		5 10	5 45
		soir		soir	soir	matin	soir	matin	matin

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	11 21	4 31	Chinon	7 41	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50	Port-Boulet	8 10	4 56	9 45
Chinon	9 4	12 50	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	11 21	4 31	Bourgueil	7 55	11 50	3 30
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	Port-Boulet	8 15	12	3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	Saumur	9 4	12 33	4 5

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers		6 5	6 55	12 53	
Moncontour		7 41	10 48	2 27	
Loudun		8 41	1 46	3 4	
Montreuil (ar.)		9 21	3 24	4 38	
— (dép.)	6 53	9 29	4 25	5	9 30
le Vaudelnay	7 4	9 40	4 46	5 10	9 41
Baugé	7 14	9 50	5 30	5 19	9 52
Doué	7 22	9 57	6 16	5 26	10 1
Martigné	7 43	10 17	7 5	5 40	10 24
Angers	9 12	11 45	9 50	7 10	
		matin	soir	soir	

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn soir
Angers	4 40		7 30	11 48	5 57
Martigné	6 1	8 26	11	1 13	7 42
Doué	6 24	8 57	11 54	1 37	8 12
Baugé	6 30	9 7	12 16	1 44	8 21
le Vaudelnay	6 37	9 16	12 34	1 1	8 31
Montreuil (ar.)	6 46	9 26	12 48	2 1	8 41
— (dép.)	7 36		1 26	2 15	9 14
Loudun	8 24		4 14	3	10 13
Moncontour	8 55		6 8	3 29	10 48
Poitiers	10 33		10 40	5	12 16
	matin		soir	soir	matin

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. soir
Nantes	10 45		8 25	8 55	12 7	3 10	7 35
	matin	matin	matin	matin	soir	soir	soir
Angers	2 19	6 30	10 29	12	2 57	5 35	9 35
La Ménitré	2 52	7 10	10 54	12 37	3 42	6 16	10 1
Les Rosiers		7 19	11 2	12 46	3 52	6 25	
Saint-Clément		7 26		12 53	3 59	6 32	
Saint-Martin		7 33		12 59	4 7	6 39	
Saumur (arrivée)	3 22	7 46	11 18	1 11	4 20	6 52	10 24
— (départ)	3 27	7 52	11 21	1 17	4 31	7	10 30
Varennes		8 5	11 32	1 29	4 45	7 13	
Port-Boulet	3 52	8 20	11 41	1 40	5 1	7 29	10 50
Langeais	4 26	8 59	12 3	2 14	5 46	8 8	11 16
Tours (arrivée)	5 5	9 42	12 46	2 53	6 35	8 51	11 48
Paris (arrivée)	10 39		4 40	10 46	2 35		5 7
	matin	matin	soir	soir	matin	soir	matin

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. matin	Expr. matin	Omn. mixte matin	Direct mixte soir
Paris	8 45	9 40	11 25	12 45	11 20	9 10	12 20
	matin	matin	matin	matin	soir	soir	soir
Tours	1 23	5	7 15	10 47	2 53	5 25	8 47
Langeais	2 13	5 43	8	11 38	3 30	6 8	9 30
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 11	3 50	6 43	10 7
Varennes		6 32	8 51	12 22		6 54	10 19
Saumur (arrivée)	2 57	6 45	9 4	12 33	4 5	7 6	10 32
— (départ)	3 3	6 52	9 12	12 39	4 9	7 12	10 42
Saint-Martin		7 6	9 26	12 51		7 25	
Saint-Clément		7 13	9 33	12 57		7 32	
Les Rosiers		7 21	9 41	1 4	4 25	7 39	
La Ménitré	3 28	7 32	9 52	1 13	4 32	7 48	11 13
Angers (arrivée)	3 57	8 21	10 41	1 54	4 57	8 32	11 53
Nantes (arrivée)	5 55		1 51	5 38	6 42	12	
	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir

SAUMUR — LA FLÈCHE

	matin	soir	soir		matin	matin	soir
Saumur	5 30	1 15	7 20	La Flèche	7 15	10 25	5 5
Vivy	5 43	1 38	7 34	Clefs	7 31	10 46	5 21
Longué	5 55	1 56	7 48	Baugé	7 52	11 13	5 43
Jumelles	6 7	2 18	8 1	Jumelles	8 9	11 32	5 57
Baugé	6 22	2 44	8 19	Longué	8 24	12 51	6 13
Clefs	6 39	3 12	8 38	Vivy	8 37	12 14	6 27
La Flèche	6 52	3 30	8 52	Saumur	8 50	12 30	6 40

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 188

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,